CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

Séance du 15.12.2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

1- Comité des fêtes de Oisly

Une nouvelle association a été créée sur la commune, le Comité des fêtes de Oisly, en novembre 2014. Son but est l'organisation de fêtes communales. Le Président est M Christian Finot. Les membres sont ceux du Comité Consultatif des fêtes. Les conseillers au nombre de 8 (3 membres n'ont pas pris part au vote), ont délibéré afin d'offrir la gratuité de la salle des fêtes, de la salle de réunion pour les manifestations 2015 ainsi que l'utilisation gracieuse du photocopieur de la mairie pour les besoins des dites manifestations.

2- Local communal situé à la Croix Bedin

Les conseillers municipaux ont délibéré afin d'autoriser la SAFER, entre autres, à faire la publicité par ses moyens habituels et à titre gracieux de la disponibilité à la location du local communal situé à la Croix Bedin.

3- <u>Modification de la délibération 72/2013 concernant l'acquisition de parcelles pour la réalisation d'un bassin de temporisation</u>

Les conseillers municipaux ont délibéré afin d'ajouter la parcelle E 748 de 136 m2 à la vente.

- 4- <u>Demande de subvention au titre de la DETR</u> <u>pour les travaux Cantine Mairie et accessibilité des bâtiments communaux</u> Les conseillers municipaux ont délibéré afin de solliciter une subvention au titre de la DETR pour les travaux Cantine Mairie et accessibilité des bâtiments communaux. Cout estimé des travaux 156 000 euros HT
 - 5- Réalisation d'un diagnostic Energie concernant la salle des fêtes auprès du Pays.

Les conseillers municipaux ont délibéré afin de solliciter le syndicat de Pays pour réaliser un diagnostic Energie gratuit afin de déterminer les travaux d'isolation à réaliser.

6- Choix des entreprises

Les conseillers municipaux ont entériné le choix de la CAO au sujet des entreprises retenues pour les travaux d'isolation et d'accessibilité de la mairie et de la cantine pour 2015.

7- Agence technique départementale

Les conseillers municipaux ont délibéré afin d'adhérer à compter du 1er janvier 2015 à l'ATD afin d'aider la commune en matière de gestion de la voirie communale, programme d'entretien et étude de travaux.

- 8- <u>Désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Val de Cher Controis.</u>

 Mme DANIAU-JOLY a été désignée.
- 9- <u>Révision des grades concernant la délibération de l'IAT du personnel communal (Indemnité d'Administration et de Technicité).</u>

Les conseillers municipaux ont délibéré afin de réviser les grades inscrits sur la délibération de l'IAT de 2010.

10- Redevance occupation du sol par Orange

Les conseillers municipaux ont décidé d'appliquer les tarifs maxima du décret sur la redevance d'occupation du sol par les opérateurs de télécommunications soit 609.79 euros.

Le Maire, Chantal MARDON